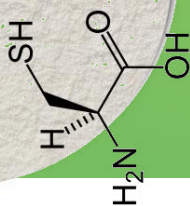


FICHE D'USAGE pour la SUBSTANCE

21 - L-cystéine

Révision n°2 – 14/7/2020



SPECIFICATIONS

La substance L-cystéine doit être de qualité alimentaire.

STATUT

- ➔ Utilisable en Agriculture Biologique



- ➔ Répond à la définition des substances et agents de biocontrôle

FONCTION



- ➔ Insecticide

RECETTE(S)

- ➔ Recette pour application manuelle (granule)

5 à 80 g de L-cystéine pour 1 kg de farine alimentaire

3 à 36 kg de ce mélange par hectare selon la densité de nids

RECOMMANDATIONS

- ➔ Précautions

- ➔ Application : période de la journée

L'application se fait à la main sur les nids de fourmis.

- ➔ Mesures de précautions ordinaires

Port de gants recommandé.

- ➔ Conservation de la préparation

- ➔ Délai Avant Récolte (DAR)

Aucun.

- ➔ Compatibilité

-

- ➔ Incompatibilité

-

APPROBATION

- ➔ Règlement d'exécution (UE) n°2020/642

du 12 mai 2020 portant approbation de la substance de base L-cystéine, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009.



➔ ReviewReport

Version Basic Substance L-cystéine
SANTE/11056/2019– rev.4 du 24 mars 2020.



PAS DE LMR REQUISE

➔ Règlement d'exécution (UE) n°2020/XX



Mise à jour : juillet 2020

Rédaction

Marie Deniau – ITAB

Superviseur

Patrice Marchand – ITAB

Relecture

Patrice Marchand – ITAB : patrice.marchand@itab.asso.fr

Conception graphique

Service Communication ITAB